

PROCES VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 21 Mai 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt et un Mai 2010 sur la convocation du Maire en date du quinze Mai 2010.

Tous les conseillers étaient présents, exceptés, M. BLANC Frédéric et M. LEGRAIN Frédéric.

M. MEUNIER Yannick lit le PV de la réunion du 16 Avril 2010 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. CLERGET Damien est élu secrétaire de séance.

Intervention de « développement 25 » pour l'étude d'impact d'un commerce

M. DANNECKER de l'Agence de Développement 25 présente l'étude réalisée suite à l'enquête de consommation.

Mise à jour du tableau de classement des voies communales

M. le Maire présente le projet d'inventaire, de classement et de numérotation des voies communales comprenant les voies du tableau validé le 12/10/1961 et les voies nouvelles des lotissements communaux ainsi que l'extension en domaine public de la desserte de l'ensemble des nouvelles voies.

M. le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une enquête publique puisque le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le projet en question.

Le Conseil Municipal, vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière modifié par la loi n°2004-1343 du 9 Décembre 2004 art. 62 II, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1 Le classement des voies susmentionnées est adopté conformément aux plans joints.
- 2 Le tableau des voies communales sera effectué prochainement.
- 3 La publicité de cette délibération sera assurée par les soins du Maire dans les formes réglementaires habituelles.
- 4 Les copies de cette délibération et du plan de classement seront transmises au centre des impôts fonciers, conformément aux dispositions du décret du 19 Décembre 1994.

Emprunt installation capteurs photovoltaïques

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'installation de capteurs photovoltaïques, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (vote : 10 pour, 2 abstentions) de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ⇒ Montant : 41.000 €
- ⇒ Durée : 16 ans
- ⇒ Taux fixe : 4 %
- ⇒ Périodicité : annuelle
- ⇒ Frais de dossier : 50 €

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise M. le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Mr le Maire présente le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO).

Convention de mission d'accompagnement CAUE et adhésion

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) peut assister la commune de LAVERNAY dans sa réflexion sur l'aménagement du centre bourg. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à la majorité (11 pour, 1 abstention) d'autoriser le Maire à signer la convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage avec le CAUE.
- à la majorité (10 pour, 2 abstentions) d'adhérer au CAUE (cotisation 2010 : 122.00 €).

Demande remboursement Caisse d'Epargne versements subvention nouveau né 2008-2009

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 27 septembre 2002, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer une subvention de 10,00 € à chaque nouveau né de la commune par l'intermédiaire de la Caisse d'Epargne de Saint-Vit. Or, renseignements pris auprès de certains parents concernés, ceux-ci ont confirmé qu'aucun versement n'a été fait pour les années 2008 et 2009. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le remboursement et un titre de recette de 240.00 € sera adressé à la Caisse d'Epargne de St-Vit.

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Lavernay ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle ZB 177, située 26 rue du Bochet.

Devis réseau d'assainissement

Suite à des problèmes d'étanchéité sur le réseau d'assainissement, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le devis de l'entreprise CADOUX s'élève à 1 721.04 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le devis avec l'entreprise CADOUX.

Compte-rendu de la commission loisirs

La fête patronale de Lavernay se déroulera le 13 Juin 2010. La commune offrira le verre de l'amitié.

Les feux d'artifice seront tirés le 13 Juillet à 22H45, suivis d'un pot convivial. Le Comité des Fêtes organisera une retraite aux flambeaux.

Le Conseil Municipal remercie tous les bénévoles qui ont participé au fleurissement du village.

L'opération brioches 2010 a rapporté 597.40 €.

Questions diverses

La canalisation de la source du Bochet a été retrouvée et mise à jour en plusieurs endroits afin d'être nettoyée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 0H15
La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 18 Juin 2010**